

Fonds de droit français

**QUADRIGE FRANCE
SMALLCAPS**

RAPPORT ANNUEL

31/12/2024

**Société de Gestion : INOCAP GESTION
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : KPMG Audit**

INOCAP GESTION - 19, rue de prony - 75017 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	7
3. Rapport de gestion	8
4. Informations réglementaires	12
5. Certification du Commissaire aux Comptes	16
6. Comptes de l'exercice	20
7. Annexe(s)	68
Information SFDR	69



Information Clé pour l'Investisseur

QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS – Part C

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Quadrige FRANCE SMALLCAPS

Nom de l'initiateur : Groupama Asset Management

Code isin part C : FR0011466093

Site internet : www.groupama-am.com

Contact : Appelez le 01 42 99 34 60 pour de plus amples informations

Autorité compétente : l'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Groupama Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Groupama Asset Management est agréé en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production : 12/06/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS (ci-après « l'OPCVM » ou le « Fonds » ou le « FCP ») est un Fonds commun de placement de droit français. Le Fonds n'a pas de personnalité morale.

Durée : l'OPCVM a été créé le 02/07/2013 pour une durée de 99 ans

Objectifs : L'objectif du Fonds est d'optimiser la performance, sur une période d'au moins 5 ans, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire basée sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations qui font de l'innovation un catalyseur de leur développement et ce sans référence à un indice. Toutefois, à titre d'information, la performance du Fonds pourra être comparée, a posteriori, à l'indicateur composite suivant : pour **10% l'indice Euronext Growth All Share Index dividendes réinvestis et pour 90% l'indice CAC Small dividendes réinvestis**. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon une approche « Best in Universe » visant une meilleure prise en compte des risques associés aux titres sélectionnés en portefeuille. L'approche « Best in Universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Le Fonds est classé dans la catégorie « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La stratégie d'investissement est basée sur le « stock picking » de sociétés ayant ou ambitionnant à une position de « leadership » sur une ou plusieurs activités de niche, un avantage concurrentiel éprouvé, une forte génération de flux de trésorerie, un bilan solide ou un historique de résultats offrant une bonne visibilité à moyen terme. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives et quantitatives à partir de sources internes et externes des sociétés de petites et moyennes capitalisations. L'ensemble des secteurs économiques peut être représenté sans contrainte d'exposition. Le Fonds peut intervenir sur tous les marchés européens, tout en privilégiant les actions françaises, en orientant les investissements vers des sociétés innovantes dont leurs ruptures technologiques, industrielles et commerciales leur permettent d'accroître leur marge et qui réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires à l'export.

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision d'investissement et de désinvestissement.

À la suite de la détermination d'un univers d'investissement avec un processus de notation interne rigoureux sur la qualité des fondamentaux financiers, un filtre ESG est alors appliqué sur ces sociétés respectant les critères qualitatifs et les fondamentaux financiers. Toute société ayant une note de 0 sur un des critères E, S ou G sera exclue du périmètre d'investissement du fonds. Par ailleurs, la gestion s'assure que les sociétés éligibles ne font pas l'objet de controverses très sévères et ne rentrent pas dans le périmètre d'exclusion. La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Le taux d'analyse de notation extra-financière sera strictement supérieur à 90% (nombre d'émetteurs). Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus de l'OPCVM.

Les critères retenus dans la grille d'évaluation sont à titre d'exemple :

- Environnementaux : empreinte carbone en tonne de CO2 équivalent en fonction du CA, politique environnementale et systèmes de management, ...
- Sociaux : controverse sociale du métier, taux de rotation des effectifs, ...
- Gouvernance : séparation des fonctions chairman/CEO, indépendance du conseil d'administration ou de surveillance,...

Le Fonds étant éligible au PEA et au PEA PME, il respecte un investissement minimum de 75% en titres éligibles au PEA PME. Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 100% de son actif sur des actions des pays de l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif sur des actions de pays hors de l'Union Européenne,
- 25% maximum de son actif en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, dont la notation, au moment de l'acquisition, ne sera pas inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente d'une autre agence de notation). En cas de dégradation de la notation, le Fonds cédera la ou les positions visée(s),
- 10% maximum de son actif dans des OPCVM de tout type de classification

Les titres intégrant des dérivés peuvent être occasionnellement utilisés (dans la limite de 10%). Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA) et aux bons de souscriptions. Il n'y aura pas de surexposition au risque actions.

L'OPVM bénéficie du label Relance et respecte les règles de ce label.

Coût au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 euros sont investis

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	379 €	2 425 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,78%	3,92%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,42 % avant déduction des coûts et de 3,50 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres ne comprennent pas les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	0.00% Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coût de sortie	0.00% Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.04% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière	204 €
Coûts de transaction	1,75% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	175 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0.00% Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années	0 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention minimale recommandée est de 5 ans en raison de la stratégie déployée dans le Fonds.

L'investisseur peut exercer son droit de rachat sans frais à tout moment, les ordres de rachat sont centralisés chaque jour de bourse ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris). Un rachat de l'investisseur avant la fin de la durée de placement recommandé pourrait avoir une incidence sur le rendement de l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations peuvent être adressées à Groupama Asset Management :

- Par courrier à l'adresse suivante : 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris – France ;
- Par téléphone au numéro suivant : 01 42 99 34 60 ;
- Par email à l'adresse suivante : contact@inocapgestion.com
- ou auprès de votre interlocuteur habituel au sein de la société de gestion ou votre distributeur

Autres informations pertinentes ?

Les informations relatives aux performances passées du fonds sont publiées sur le site internet www.groupama-am.com.

Le nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées est de 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création du Fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées le sont toutes charges incluses.

Date de création de l'OPCVM : 02/07/2013

Devise : euro

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : La documentation réglementaire de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Groupama Asset Management – 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris - France – Tél : 01 42 99 34 60.

- lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : les valeurs liquidatives sont disponibles sur son site internet www.groupama-am.com

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il lui est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent

document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.groupama-am.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire par téléphone à l'adresse email suivante : contact@inocapgestion.com

Les informations clés ici fournies sont exactes et à jour au 12/06/2025

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Modification en cours de vie

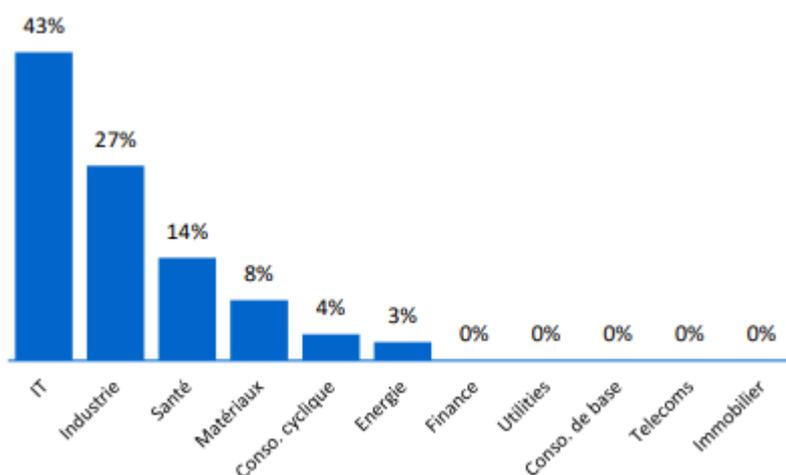
Au cours de l'année 2024, aucune modification substantielle n'a été apportée sur la stratégie et/ou les spécificités de l'OPCVM.

3. RAPPORT DE GESTION

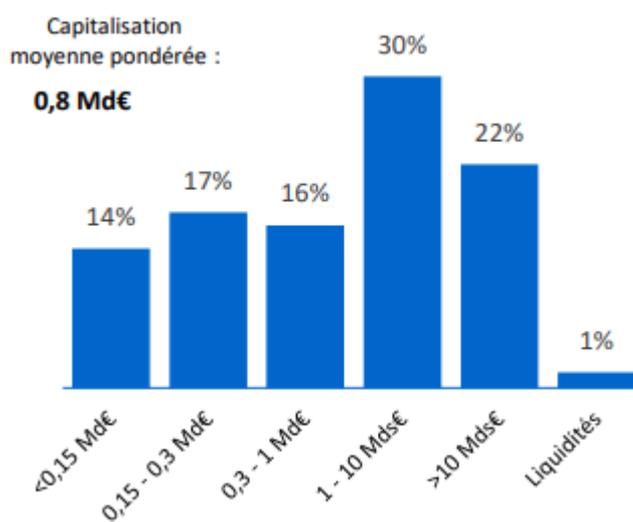
10 premières positions du fonds Quadrige France Smallcaps au 31/12/2024 :

- Soitec | 6,13%
- Lectra | 5,97%
- Exail Technologies | 5,77%
- Ekinops | 5,51%
- Guerbet | 5,49%
- Figeac Aero | 4,36%
- Quadient | 4,23%
- Lumibird | 3,95%
- Esker | 3,69%
- Exel Industries | 3,52%

Répartition sectorielle du fonds Quadrige France Smallcaps au 31/12/2024 :



Répartition du fonds Quadrige France Smallcaps par capitalisation boursière au 31/12/2024 :



Evolution de la capitalisation moyenne pondérée du fonds Quadrige France Smallcaps au cours de l'exercice 2024 :

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Capi. Moyenne en Mds€	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8

Données fin de mois

Evolution du taux d'exposition action du fonds Quadrige France Smallcaps au cours de l'exercice 2024 :

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Taux d'exposition	96,0%	98,6%	98,9%	99,6%	97,2%	93,3%	93,1%	96,3%	95,6%	97,3%	98,8%	98,5%

Données fin de mois

Le fonds Quadrige France Smallcaps au 31 décembre 2024 a une exposition de 92,34% aux titres éligibles au PEA-PME.

Sur l'ensemble de l'année 2024, Quadrige France Smallcaps enregistre une performance de -10,65% pour la part C et -9,55% pour la part I, en comparaison à l'indicateur de référence (90% CAC Small dividendes réinvestis + 10% Euronext Growth) qui a enregistré une performance de -6,99%.

Au 31 décembre 2024, la valeur liquidative de la part C, s'établit à 233,97, et à 97,164,60€ pour la part I.

Ci-dessous l'évolution de la valeur liquidative et de l'actif net de Quadrige France Smallcaps, au cours de l'année 2024 :

Part C :

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
VL part C	256,7	258,9	264,7	260,7	283,6	248,9	254,5	254,1	250,1	235,4	228,0	234,0
Actif net en M€	34,7	35,0	36,0	34,9	38,7	32,2	32,6	32,1	32,1	29,9	28,0	27,9

Données fin de mois

Part I :

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
VL part I	105435,4	106423,4	108899,0	107381,9	116709,1	102720,8	105164,3	105099,4	103950,8	97573,5	94592,7	97164,6
Actif net en M€	2,3	2,2	2,1	2,3	2,5	1,3	1,3	1,4	1,4	1,2	1,2	1,2

Données fin de mois

Durant l'année 2024, le fonds a tiré profit de la solide contribution de certaines convictions telles que ID Logistics et Figeac Aero.

Figeac Aéro (+12,5%)*, ETI française familiale figurant parmi les leaders mondiaux de la sous-traitance aéronautique. Figeac Aéro est spécialiste de la production de pièces de structure en alliages légers et en métaux durs, de pièces de moteurs, de trains d'atterrissage et de sous-ensembles. La solide exécution des dernières années se poursuit, avec une croissance organique d'environ +10% au cours des neuf derniers mois. Les ventes annuelles sont attendues proche de 440 M€, pour l'exercice clos à fin mars 2025. La visibilité reste très forte, avec un carnet de commandes qui atteint 4,7 Mds€, en progression de 1 Md€ au cours des 12 derniers mois. Les gains de parts de marché, les capacités industrielles excédentaires, la solide productivité

industrielle et la hausse des cadences de production de ses clients renforcent les perspectives de moyen terme. Début 2025, Figeac Aéro a revu à la hausse ses objectifs financiers 2028, avec à la clé davantage de croissance (CA supérieur à 600 M€), une rentabilité plus élevée, une amélioration de la génération de cash et un fort désendettement. Le cycle vertueux de la création de valeur, bien enclenché, s'accélère progressivement.

ID Logistics (+24%)*, spécialiste de la logistique dédiée avec une expertise reconnue dans le e-commerce, le retail et la grande consommation. Employant près de 30 000 collaborateurs, le groupe gère plus de 375 entrepôts dans 18 pays et propose une gamme complète de services comprenant l'entreposage, l'optimisation des chaînes d'approvisionnement et des solutions dédiées au e-commerce. ID Logistics est numéro 1 en France (30% du CA) et connaît une forte croissance à l'international (70% du CA), tirée par des zones à fort potentiel telles que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Europe de l'Est. En 2024, le groupe a dépassé une nouvelle fois les attentes. Son CA est ressorti en croissance de +19% dont +5% en France et +25% à l'international. Les Etats-Unis, en progression de +39% sur l'ensemble de l'année, s'affirment trimestre après trimestre comme le premier relais de croissance du Groupe

A contrario, certaines convictions ont contribué négativement à la performance du fonds comme Bénéteau, Lectra et Lumibird.

Bénéteau (-29,3%)*, leader mondial sur le marché du nautisme avec une large gamme qui couvre l'ensemble des segments de bateaux : voile et moteur. Le groupe est positionné sur le segment Voile mono et multicoques avec ses marques Bénéteau, Jeanneau, Lagoon et Excess qui représentent 49% des ventes. Dans la division Moteur (51% du CA), Bénéteau est leader sur le segment 40-60 pieds (marques Prestige et Bénéteau) dans un marché très fragmenté. En 2024, le groupe a été impacté par la baisse importante de son activité (CA annuel en baisse de -29%) du fait du phénomène de déstockage toujours en cours chez les concessionnaires.

Lectra (-16,8%)*, n°1 mondial des équipements automatisés pour la découpe des tissus et cuirs pour l'automobile, pour l'industrie de la mode et de l'habillement et pour l'ameublement. La stabilité des prises de commandes des systèmes de découpe en 2024 masque la très solide dynamique de croissance de sa division logiciels, avec des prises de commandes en croissance de +17%. Les fondamentaux de Lectra se sont une nouvelle fois renforcés, malgré la complexité conjoncturelle. Ses profits sont en croissance de +15% en 2024. Ses solutions Saas, au cœur de sa stratégie industrie 4.0, continuent leur percée avec la poursuite des prises de parts de marché dans le secteur de la Mode. L'objectif d'un CA Saas de 90M€ en 2025 pourrait être dépassé. La forte traction de son offre Saas combinée à une probable reprise des commandes de découpeurs courant 2025 pourraient réserver d'importantes surprises positives au cours des prochains trimestres.

Lumibird (-23,2%)*, ETI française industrielle, très innovante, leader des technologies laser. Ses ventes, qui ont doublé au cours des cinq dernières années pour atteindre 204 M€ en 2023, sont réalisées à hauteur de 84% à l'international, avec une solide répartition entre les Amériques (22%), l'Asie-Pacifique (22%) et l'Europe (44%). Elles se répartissent de manière équilibrée entre les activités de Défense, Spatial, Industrie et le marché du Médical (glaucome, rétine, cataracte) pour le diagnostic et le traitement. En 2024, l'activité de Lumibird a subi certains décalages de livraisons qui ont mené à une progression du CA annuel limitée à +1,7%. Une reprise de la croissance est attendue au cours des prochains mois. Par ailleurs, fin novembre, la société a indiqué qu'elle explorait une potentielle cession de sa division médicale de manière à se recentrer sur son pôle Photonique. Alors même que les synergies entre les deux activités sont limitées, une telle opération ferait sens et elle permettrait de mettre en lumière la forte sous-évaluation actuelle de Lumibird. La valorisation du pôle Médical est en effet estimée entre 250 et 300 M€, à comparer à une valeur d'entreprise pour l'ensemble du groupe Lumibird qui ressort à moins de 300 M€ actuellement.

(*Performance du cours de bourse des titres sur l'année 2024)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MANITOU BF	1 544 572,17	940 142,38
S.O.I.T.E.C.	1 561 693,90	382 491,57
ROBERTET SA	1 001 300,00	882 789,59
WAVESTONE	1 320 449,30	162 759,99
ESKER SA	68 682,42	1 297 178,09
VUSIONGROUP	214 882,69	1 088 793,95
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	430 092,02	826 238,30
BENETEAU	507 270,28	719 333,42
ID LOGISTICS GROUP	766 080,00	252 190,16
AUBAY	950 673,20	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

INOCAP a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments. Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la pro-activité des interlocuteurs, leur capacité à organiser des rencontres avec les sociétés, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation. Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation ainsi que la politique de meilleure sélection est disponible sur le site internet : www.inocapgestion.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

La société de gestion élabore un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation mentionné à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.inocapgestion.com.

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES INVESTISSEURS DES DIFFERENTS DOCUMENTS ET RAPPORTS RELATIFS A LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL DE LA SOCIETE DE GESTION ET A SA MISE EN ŒUVRE

La "politique d'engagement actionnarial" et le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé l'engagement actionnarial des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier être consultés, au siège social de la société de gestion sur simple demande. Le détail de la politique d'engagement actionnarial de la société de gestion est disponible sur le site internet de la société : www.inocapgestion.com.

COMMISSION DE MOUVEMENT

INOCAP Gestion a prélevé sur le fonds des commissions de mouvements pour un montant de 182 398 € au cours de l'année 2024.

INVESTISSEMENT EN INSTRUMENT DE LA SOCIETE DE GESTION : Dans la lignée de l'information prévue à l'article 321-131 du Règlement Général de l'AMF, il est précisé que l'OPCVM n'investit sur aucun instrument financier émis ou géré par la société de gestion INOCAP Gestion.

CRITERES ESG

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPCVM intègre de manière systématique et simultanément des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Chacun des critères E, S et G fait l'objet d'une analyse dédiée. L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques qui pèsent tout particulièrement sur les entreprises que nous sélectionnons en portefeuille conformément à la stratégie d'investissement de l'OPCVM.

INTEGRATION DES CRITERES DE DURABILITE

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

RISQUE GLOBAL

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC : La méthode retenue est celle de l'engagement.

EXPOSITION AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

L'OPCVM n'enregistre pas d'instruments financiers dérivés à son actif.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

La société de gestion dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive UCITS V ») et articles y afférents du Règlement Général AMF qui s'appliquent aux OPCVM. La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu'elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d'intérêts. La politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM et identifiés chaque année comme tels au moyen d'un processus associant la Direction Générale, les équipes de risque et la conformité. Le personnel de la société de gestion ainsi identifié perçoit une rémunération comprenant de façon équilibrée une composante fixe et une composante variable, faisant l'objet d'un examen annuel et basé sur la performance individuelle et collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire. La politique de rémunération est approuvée par la direction générale de la société de gestion.

Le détail de la politique de rémunération de la société de gestion est disponible sur le site internet de la société : www.inocapgestion.com.

Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion. Le montant total des rémunérations pour l'exercice est de 1 820 K€ pour la rémunération fixe des collaborateurs et 90 K€ pour la rémunération variable des collaborateurs. Cette rémunération concerne l'ensemble du personnel de la société de gestion.

Aucun OPCVM géré n'a versé une quelconque rémunération aux collaborateurs de la SGP. Le montant agrégé des rémunérations variables allouées aux membres du personnel visés à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier est de 74 K€. Il n'a été apporté aucune modification substantielle de la politique de rémunération de la société de gestion au cours de l'année. La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier le respect de la politique de rémunération.

L'effectif employé pendant l'exercice s'élève à 19 salariés dont 18 cadres.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

INOCAP Gestion
19, rue de prony – 75017 paris

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS

25 rue de la Ville L'Evêque - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Christophe Coquelin
KPMG le 09/05/2025 11:27:48

Christophe Coquelin
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	28 691 520,33
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	28 691 520,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	28 691 520,33
Créances et comptes d'ajustement actifs	5 082,00
Comptes financiers	523 874,23
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	528 956,23
Total de l'actif I+II	29 220 476,56

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	32 581 429,23
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	-3 453 475,54
Capitaux propres I	29 127 953,69
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	29 127 953,69
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	92 522,87
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	92 522,87
Total Passifs : I+II+III+IV	29 220 476,56

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	632 370,46
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	29 819,27
Sous-total produits sur opérations financières	662 189,73
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	662 189,73
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-822 041,23
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-822 041,23
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-159 851,50
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 393,32
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-158 458,18
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-177 505,36
Frais de transactions externes et frais de cession	-325 829,02
Frais de recherche	-8 794,36
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-512 128,74
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-217 923,95
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-730 052,69

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-3 179 065,24
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-3 179 065,24
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	614 100,57
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-2 564 964,67
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	-3 453 475,54

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du Fonds est d'optimiser la performance, sur une période d'au moins 5 ans, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire basée sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations qui font de l'innovation un catalyseur de leur développement et ce sans référence à un indice. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon une approche « Best in Universe » visant une meilleure prise en compte des risques associés aux titres sélectionnés en portefeuille. L'approche « Best in Universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	30 756 178,58	33 906 755,46	36 877 479,49	37 727 623,96	29 127 953,69
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C en EUR					
Actif net	30 706 696,79	33 844 041,28	33 805 863,19	35 472 192,70	27 885 509,93
Nombre de titres	146 005,620	128 502,198	132 412,504	135 467,427	119 181,377
Valeur liquidative unitaire	210,31	263,37	255,30	261,85	233,97
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-15,74	71,01	-6,16	15,94	-5,85
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,92	-4,22	-3,61	-3,21	-1,40
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I en EUR					
Actif net	49 481,79	62 714,18	3 071 616,30	2 255 431,26	1 242 443,76
Nombre de titres	0,595	0,595	29,705	20,995	12,787
Valeur liquidative unitaire	83 162,67	105 401,98	103 404,01	107 427,06	97 164,60
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-6 140,85	28 211,44	-2 473,40	6 488,18	-2 484,39
Capitalisation unitaire sur revenu	-303,88	-494,53	-279,75	18,13	689,02

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché règlementé sont évalués au prix de marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers sont valorisés au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Cependant, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité du Fonds sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE.

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Les instruments financiers non négociés sur un marché règlementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. En cas d'absence de cotation le jour de l'évaluation ou d'une cotation non réaliste, les instruments financiers sont évalués à leur valeur probable de négociation. Les évaluations et leurs justifications sont placées sous la responsabilité de la Société de Gestion et sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème Parts C	Taux Barème Parts I
1	Frais de gestion financière	Actif net	2,40% TTC maximum	1,20% TTC maximum
	Frais administratifs externes à la société de gestion			
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non Significatif	Non Significatif
3	Commissions de mouvements maximum perçues par la Société de Gestion	Prèlevement sur chaque transaction Action	0,30% TTC maximum	0,30% TTC maximum
	Commissions de mouvements maximum perçues par le dépositaire	Prèlevement sur chaque transaction	de 0€ à 42€ TTC	de 0€ à 42€ TTC
4	Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la performance annuelle du fonds au-delà d'une performance de 7% par an. Ces frais ne seront prélevés dès lors que la performance annuelle du fonds sera supérieure à 7% sur l'exercice comptable	

La commission de surperformance :

La commission de surperformance est mise en place à compter de l'exercice comptable ouvert le 01/01/2023.

Le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds

- (i) d'une performance positive sur l'exercice,
- (ii) d'une performance minimale nette de 7% sur l'année

La commission de surperformance est calculée pour chacune des parts du fonds de manière indépendante.

La commission de surperformance est acquise à la Société de gestion.

Méthode de calcul :

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un OPC fictif réalisant une performance annuelle de 7% par an et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

La surperformance générée par le fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, la provision cumulée au titre de la surperformance fera l'objet d'une reprise de provision limitée au montant de surperformance déjà provisionnée.

Indice de comparaison :

Le fonds n'ayant pas d'indicateur de référence, sa performance sera comparée à un seuil de 7% par an.

Condition de positivité :

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Rattrapage de sous-performance et période de référence :

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée au seuil de 7% annualisé.

Il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La cristallisation de la performance est effectuée le 31 décembre de chaque année.

Période d'observation :

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois à partir du début de l'année 2023.

A l'issue de chaque exercice comptable du fonds, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence)
- Le fonds est en surperformance sur la période d'observation, dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement :

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL) :

- La commission de surperformance fait l'objet d'une provision de 15% de la surperformance dès lors que la performance du fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif réalisant une performance annuelle de 7% sur la période d'observation.
- ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous performance.

La base de calcul de la provision (surperformance) est déterminée par la différence positive entre la performance du fonds et le seuil de 7% détaillé ci-dessous.

Le mécanisme de rattrapage de la sous performance pendant la période de référence (5 ans) s'applique sur la différence entre la performance du fonds et le seuil de 7% annualisé.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le gestionnaire.

Cristallisation :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice comptable de décembre 2023.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C	Capitalisation	Capitalisation
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	37 727 623,96
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	5 214 688,28
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-9 963 313,07
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-159 851,50
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-512 128,74
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-3 179 065,24
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	29 127 953,69

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C		
Parts souscrites durant l'exercice	18 555,417	4 842 762,06
Parts rachetées durant l'exercice	-34 841,467	-8 693 310,51
Solde net des souscriptions/rachats	-16 286,050	-3 850 548,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	119 181,377	
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I		
Parts souscrites durant l'exercice	3,447	371 926,22
Parts rachetées durant l'exercice	-11,655	-1 270 002,56
Solde net des souscriptions/rachats	-8,208	-898 076,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12,787	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C FR0011466093	Capitalisation	Capitalisation	EUR	27 885 509,93	119 181,377	233,97
QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I FR0013280898	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 242 443,76	12,787	97 164,60

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 BELGIQUE +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
		Actif				
Actions et valeurs assimilées	28 691,52	27 863,79	827,73			
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	28 691,52					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	523,87				523,87
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					523,87

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	523,87						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	523,87						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	5 082,00
Total des créances		5 082,00
Dettes		
	Rachats à payer	23 936,68
	Frais de gestion fixe	59 252,98
	Frais de gestion variable	538,85
	Autres dettes	8 794,36
Total des dettes		92 522,87
Total des créances et des dettes		-87 440,87

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	800 619,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Rétrocessions des frais de gestion	
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	20 882,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-158 458,18
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	-158 458,18
Sommes distribuables au titre du revenu net	-158 458,18

Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-167 268,73
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	-167 268,73
Sommes distribuables au titre du revenu net	-167 268,73
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	-167 268,73
Total	-167 268,73
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	8 810,55
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	8 810,55
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	8 810,55
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	8 810,55
Total	8 810,55
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-730 052,69
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-730 052,69
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-730 052,69

Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-698 284,67
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-698 284,67
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-698 284,67
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-698 284,67
Total	-698 284,67
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-31 768,02
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-31 768,02
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-31 768,02
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-31 768,02
Total	-31 768,02
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			28 691 520,33	98,50
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			28 691 520,33	98,50
Composants automobiles			704 653,56	2,42
AKWEL	EUR	87 426	704 653,56	2,42
Conglomérats industriels			1 269 938,92	4,36
FIGEAC-AERO	EUR	213 077	1 269 938,92	4,36
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 074 235,20	3,69
ESKER SA	EUR	4 119	1 074 235,20	3,69
Emballage et conditionnement			518 400,60	1,78
TFF GROUP	EUR	18 383	518 400,60	1,78
Equipement et services pour l'énergie			739 853,28	2,54
VIRIDIEN	EUR	14 544	739 853,28	2,54
Equipements électriques			308 258,40	1,06
MERSEN	EUR	14 964	308 258,40	1,06
Equipements et fournitures médicaux			1 599 397,20	5,49
GUERBET	EUR	59 679	1 599 397,20	5,49
Equipements et instruments électroniques			3 345 617,68	11,49
ACTIA GROUP	EUR	214 846	588 678,04	2,02
EKINOPS	EUR	431 639	1 605 697,08	5,52
LUMIBIRD	EUR	122 996	1 151 242,56	3,95
Equipements et produits de loisirs			350 145,18	1,20
BENETEAU	EUR	39 699	350 145,18	1,20
Logiciels			2 614 579,00	8,98
CHARGEURS SA	EUR	32 000	316 160,00	1,09
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 474	559 383,00	1,92
LECTRA	EUR	66 886	1 739 036,00	5,97
Logiciels et services internet			508 572,00	1,75
CEGEDIM SA	EUR	39 888	508 572,00	1,75
Machines			3 962 952,15	13,59
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	96 758	1 679 718,88	5,76
EXEL INDUSTRIES SA-A SHS	EUR	23 878	1 026 754,00	3,52
MANITOU BF	EUR	54 371	912 345,38	3,13
PRODWAYS GROUP SA	EUR	574 514	344 133,89	1,18
Ordinateurs et périphériques			1 233 713,88	4,24
QUADIENT SA	EUR	65 763	1 233 713,88	4,24
Produits chimiques			998 944,00	3,43
ROBERTET SA	EUR	1 178	998 944,00	3,43

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits pharmaceutiques			2 033 575,40	6,98
BOIRON SA	EUR	21 853	585 660,40	2,01
VETOQUINOL SA	EUR	7 115	532 913,50	1,83
VIRBAC SA	EUR	2 891	915 001,50	3,14
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			2 613 693,00	8,97
S.O.I.T.E.C.	EUR	20 493	1 785 964,95	6,13
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	EUR	164 722	827 728,05	2,84
Services aux professionnels			730 225,35	2,51
ASSYSTEM	EUR	15 357	730 225,35	2,51
Services clientèle divers			921 574,08	3,16
SERGE FERRARI GROUP	EUR	182 852	921 574,08	3,16
Services de télécommunication diversifiés			488 866,60	1,68
COGELEC	EUR	31 138	488 866,60	1,68
Services liés aux technologies de l'information			1 957 506,65	6,72
AUBAY	EUR	21 274	957 330,00	3,29
WAVESTONE	EUR	23 287	1 000 176,65	3,43
Sociétés commerciales et de distribution			716 818,20	2,46
THERMADOR GROUPE	EUR	9 942	716 818,20	2,46
Total			28 691 520,33	98,50

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	28 691 520,33
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	528 956,23
Autres passifs (-)	-92 522,87
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	29 127 953,69

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C	EUR	119 181,377	233,97
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I	EUR	12,787	97 164,60

QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	37 249 273,56	35 658 769,74
Actions et valeurs assimilées	37 249 273,56	35 658 769,74
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	37 249 273,56	35 658 769,74
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	13 230,72	28 501,47
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	13 230,72	28 501,47
COMPTES FINANCIERS	897 808,12	1 380 079,54
Liquidités	897 808,12	1 380 079,54
TOTAL DE L'ACTIF	38 160 312,40	37 067 350,75

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	35 866 792,55	38 253 730,69
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 296 349,83	-889 687,54
Résultat de l'exercice (a,b)	-435 518,42	-486 563,66
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	37 727 623,96	36 877 479,49
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	432 688,44	189 871,26
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	432 688,44	189 871,26
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	38 160 312,40	37 067 350,75

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	29 186,68	762,61
Produits sur actions et valeurs assimilées	442 402,63	315 713,23
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	471 589,31	316 475,84
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	4 235,64
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	4 235,64
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	471 589,31	312 240,20
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	888 483,41	779 074,77
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-416 894,10	-466 834,57
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-18 624,32	-19 729,09
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-435 518,42	-486 563,66

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix de marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers sont valorisés au dernier cours connu.

- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Cependant, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité du Fonds sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE.

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. En cas d'absence de cotation le jour de l'évaluation ou d'une cotation non réaliste, les instruments financiers sont évalués à leur valeur probable de négociation. Les évaluations et leurs justifications sont placées sous la responsabilité de la Société de Gestion et sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Parts C	Barème	Taux Parts I	Barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	2,40% maximum	TTC	1,20% maximum	TTC
	Frais administratifs externes a la société de gestion					
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non Significatif		Non Significatif	
3	Commissions de mouvements maximum perçues par la Société de Gestion	Prèlevement sur chaque transaction Action	0,30% maximum	TTC	0,30% maximum	TTC
	Commissions de mouvements maximum perçues par le dépositaire	Prèlevement sur chaque transaction	de 0€ à 42€ TTC		de 0€ à 42€ TTC	
4	Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la performance annuelle du fonds au-delà d'une performance de 7% par an. Ces frais ne seront prélevés dès lors que la performance annuelle du fonds sera supérieure à 7% sur l'exercice comptable			

La commission de surperformance :

La commission de surperformance est mise en place à compter de l'exercice comptable ouvert le 01/01/2023.

Le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds

- (i) d'une performance positive sur l'exercice,
- (ii) d'une performance minimale nette de 7% sur l'année

La commission de surperformance est calculée pour chacune des parts du fonds de manière indépendante.

La commission de surperformance est acquise à la Société de gestion.

Méthode de calcul :

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un OPC fictif réalisant une performance annuelle de 7% par an et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

La surperformance générée par le fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, la provision

cumulée au titre de la surperformance fera l'objet d'une reprise de provision limitée au montant de surperformance déjà provisionnée.

Indice de comparaison :

Le fonds n'ayant pas d'indicateur de référence, sa performance sera comparée à un seuil de 7% par an.

Condition de positivité :

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Rattrapage de sous-performance et période de référence :

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée au seuil de 7% annualisé.

Il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La cristallisation de la performance est effectuée le 31 décembre de chaque année.

Période d'observation :

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois à partir du début de l'année 2023.

A l'issue de chaque exercice comptable du fonds, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence)
- Le fonds est en surperformance sur la période d'observation, dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement :

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL) :

- La commission de surperformance fait l'objet d'une provision de 15% de la surperformance dès lors que la performance du fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif réalisant une performance annuelle de 7% sur la période d'observation.
- ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous performance.

La base de calcul de la provision (surperformance) est déterminée par la différence positive entre la performance du fonds et le seuil de 7% détaillé ci-dessous.

Le mécanisme de rattrapage de la sous performance pendant la période de référence (5 ans) s'applique sur la différence entre la performance du fonds et le seuil de 7% annualisé.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le gestionnaire.

Cristallisation :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice comptable de décembre 2023.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C	Capitalisation	Capitalisation
Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	36 877 479,49	33 906 755,46
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 799 809,25	10 648 552,94
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 627 845,67	-6 664 466,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 692 546,83	4 195 976,71
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 326 254,08	-5 021 482,56
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-4 752,00	-5 276,10
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 266 465,76	284 254,42
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 418 002,29	-151 536,53
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	151 536,53	435 790,95
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-416 894,10	-466 834,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	37 727 623,96	36 877 479,49

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	897 808,12	2,38
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	897 808,12	2,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	13 230,72
TOTAL DES CRÉANCES		13 230,72
DETTES		
	Achats à règlement différé	340 217,36
	Rachats à payer	12 286,74
	Frais de gestion fixe	66 267,22
	Frais de gestion variable	6 107,81
	Autres dettes	7 809,31
TOTAL DES DETTES		432 688,44
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-419 457,72

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C		
Parts souscrites durant l'exercice	36 886,083	9 598 715,56
Parts rachetées durant l'exercice	-33 831,160	-8 541 463,30
Solde net des souscriptions/rachats	3 054,923	1 057 252,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	135 467,427	
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	1,840	201 093,69
Parts rachetées durant l'exercice	-10,550	-1 086 382,37
Solde net des souscriptions/rachats	-8,710	-885 288,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20,995	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	843 386,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	6 107,81
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	31 179,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-435 518,42	-486 563,66
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-435 518,42	-486 563,66

	29/12/2023	30/12/2022
Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-435 899,07	-478 253,59
Total	-435 899,07	-478 253,59

	29/12/2023	30/12/2022
Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	380,65	-8 310,07
Total	380,65	-8 310,07

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 296 349,83	-889 687,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 296 349,83	-889 687,54

	29/12/2023	30/12/2022
Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 160 130,30	-816 214,97
Total	2 160 130,30	-816 214,97

	29/12/2023	30/12/2022
Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	136 219,53	-73 472,57
Total	136 219,53	-73 472,57

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	41 480 959,02	30 756 178,58	33 906 755,46	36 877 479,49	37 727 623,96
Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C en EUR					
Actif net	41 336 049,83	30 706 696,79	33 844 041,28	33 805 863,19	35 472 192,70
Nombre de titres	192 476,180	146 005,620	128 502,198	132 412,504	135 467,427
Valeur liquidative unitaire	214,75	210,31	263,37	255,30	261,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7,10	-15,74	71,01	-6,16	15,94
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,63	-2,92	-4,22	-3,61	-3,21
Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I en EUR					
Actif net	144 909,19	49 481,79	62 714,18	3 071 616,30	2 255 431,26
Nombre de titres	1,727	0,595	0,595	29,705	20,995
Valeur liquidative unitaire	83 908,04	83 162,67	105 401,98	103 404,01	107 427,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2 784,68	-6 140,85	28 211,44	-2 473,40	6 488,18
Capitalisation unitaire sur résultat	281,25	-303,88	-494,53	-279,75	18,13

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	EUR	118 522	1 206 553,96	3,20
TOTAL BELGIQUE			1 206 553,96	3,20
FRANCE				
ACTIELEC TECHNOLOGIE	EUR	280 918	1 118 053,64	2,97
AKWEL SA	EUR	61 792	998 558,72	2,65
ASSYTEM BRIME	EUR	19 694	974 853,00	2,59
BELIEVE SAS	EUR	96 705	1 015 402,50	2,69
BENETEAU	EUR	87 337	1 089 965,76	2,89
CEGEDIM	EUR	50 166	895 964,76	2,38
CGG SA	EUR	2 185 000	1 306 630,00	3,46
CHARGEURS SA	EUR	109 466	1 278 562,88	3,39
COGELEC SAS	EUR	59 843	433 861,75	1,15
EKINOPS	EUR	200 325	1 173 904,50	3,11
ESKER SA	EUR	10 306	1 644 837,60	4,36
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	139 438	2 691 153,40	7,13
EXEL INDUSTRIES	EUR	24 507	1 323 378,00	3,51
FIGEAC AERO	EUR	391 110	2 072 883,00	5,49
FONTAINE PAJOT	EUR	3 600	412 200,00	1,10
FRANCOIS FRERES	EUR	33 135	1 487 761,50	3,94
GUERBET	EUR	75 279	1 467 940,50	3,89
HAULOTTE GROUP	EUR	12 982	32 844,46	0,08
LECTRA SA	EUR	73 493	2 296 656,25	6,09
LUMIBIRD SA	EUR	123 673	1 506 337,14	3,99
MANITOU BF	EUR	57 818	1 341 377,60	3,55
MERSEN	EUR	30 241	1 064 483,20	2,82
PRODWAYS GROUP SA-WI	EUR	574 514	551 533,44	1,46
Quadient SA	EUR	63 827	1 226 754,94	3,25
SERGEFERRARI GROUP SA	EUR	143 861	1 159 519,66	3,08
SES IMAGOTAG SA	EUR	1 732	235 205,60	0,63
SOITEC SA	EUR	6 000	970 800,00	2,57
THERMADOR GROUPE	EUR	14 206	1 200 407,00	3,18
VIRBAC SA	EUR	6 111	2 196 904,50	5,82
WAVESTONE	EUR	14 889	873 984,30	2,31
YMAGIS	EUR	340 859	0,00	0,00
YMAGIS BSA 30-06-24	EUR	340 859	0,00	0,00
TOTAL FRANCE			36 042 719,60	95,53
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			37 249 273,56	98,73
TOTAL Actions et valeurs assimilées			37 249 273,56	98,73
Créances			13 230,72	0,04
Dettes			-432 688,44	-1,15
Comptes financiers			897 808,12	2,38
Actif net			37 727 623,96	100,00
Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C	EUR	135 467,427	261,85	
Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I	EUR	20,995	107 427,06	

7. ANNEXE(S)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Sustainable investment means an investment in an economic activity that contributes to an environmental or social objective, provided that the investment does not significantly harm any environmental or social objective and that the investee companies follow good governance practices.

The **EU Taxonomy** is a classification system laid down in Regulation (EU) 2020/852, establishing a list of **environmentally sustainable economic activities**. That Regulation does not include a list of socially sustainable economic activities. Sustainable investments with an environmental objective might be aligned with the Taxonomy or not.

Dénomination du produit :
Quadrige France Smallcaps

Identifiant d'entité juridique (LEI):
969500ZXWP3036DGE11

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? *[tick and fill in as relevant, the percentage figure represents sustainable investments]*

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environmental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il a eu une proportion d'investissements durables de 50 % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Sustainability indicators measure how the environmental or social characteristics promoted by the financial product are attained.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ? *[list the environmental and/or social characteristics promoted by the financial product. For the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852, in respect of sustainable investments with environmental objectives,*

list the environmental objectives set out in Article 9 of that Regulation to which the sustainable investment underlying the financial product contributed. For financial products that made sustainable investments with social objectives, list the social objectives]

En se basant sur les critères énoncés dans notre méthodologie de notation ESG, nous pouvons dans un premier temps dire que les sociétés agissant dans des secteurs tels que l'armement conventionnel, le nucléaire militaire, l'alcool, les jeux d'argent et la pornographie ont été pénalisées par le fonds. De même, les entreprises impliquées dans des activités néfastes pour l'environnement, telles que la production d'électricité thermique, la production de pétrole, le charbon, les raffineries, la chimie, le ciment, le papier, la construction aéronautique et automobile, ainsi que la fabrication de pesticides ont également été pénalisées.

Le fonds accorde de l'importance à la gestion des risques sociaux et environnementaux, ainsi qu'à l'engagement des sociétés à améliorer ces aspects. Les entreprises présentant un faible taux de turnover et s'engageant sur des objectifs chiffrés d'amélioration des risques sociaux et environnementaux pourraient obtenir de meilleures notes dans la méthodologie de notation ESG.

Ces caractéristiques environnementales et sociales promues proviennent directement de nos critères de notation extra-financière. Par corrélation, une note ESG élevée démontre un respect fort de ces critères. En consultant les notations ESG de notre portefeuille supérieures à son indice extra-financier de référence, nous pouvons dire que les caractéristiques environnementales et sociales promues ont été respectées.

Enfin INOCAP Gestion dispose d'une politique d'exclusion où les sociétés impliquées dans le secteur du tabac (à partir de 5% du chiffre d'affaires) et dans le charbon et les armes controversées (dès le premier euro de chiffre d'affaires) sont non investissables.

Le nouveau référentiel du label ISR impose lui aussi de nouvelles exclusions que nous appliquons au sein de Quadrige France :

- Les sociétés qui violent le pacte mondial des Nations Unies.
- Les sociétés développant de nouveaux projets en lien avec les fossiles liquides ou gazeux, conventionnels ou non conventionnels.
- Les sociétés dont l'activité principale est la production d'électricité selon certains seuils précis définis dans le référentiel.
- Les sociétés domiciliées dans un pays ou territoire figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.
- Les sociétés figurant dans la liste noire ou grise du GAFI.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Pour rappel voici les 4 indicateurs de durabilité que nous suivons :

Pour la mesure d'impact environnemental, nous souhaitons avoir un portefeuille moins exposé à des entreprises considérées comme polluantes ou très émettrices de CO2 par rapport à son univers d'investissement de référence c'est-à-dire qu'il faut que la moyenne pondérée des tonnes de CO2 (Scope 1 & 2 & 3) par Million de chiffre d'affaires en € du

portefeuille soit, inférieure à la moyenne équi pondérée des tonnes de CO2 (Scope 1 & 2 & 3) par million de chiffre d'affaires en € de l'univers de référence.

Pour la mesure d'impact social, INOCAP Gestion met en exergue le taux de turnover. En effet, nous voulons que le taux de turnover moyen pondéré du portefeuille soit inférieur à l'univers de l'OPCVM en question. Le turnover est un indicateur important puisqu'il est perçu comme le révélateur de climat social (peu de départs, dans notre cas, signifie un bien-être dans l'entreprise).

Concernant la Gouvernance, nous avons mis en exergue comme indicateur d'impact, l'indépendance des conseils d'administration ou de surveillance. Nous désirons que le portefeuille de l'OPCVM soit constitué de sociétés avec le pourcentage d'indépendance le plus haut possible par rapport à son univers d'investissement. L'indépendance permet un contrepoids dans les décisions stratégiques d'une entreprise et est souvent considéré comme un enjeu de légitimité.

Enfin, pour le critère des Droits de l'Homme, nous souhaitons que les portefeuilles des Fonds possèdent moins de valeurs ayant connu des controverses que leurs univers correspondants c'est-à-dire qu'il faut que la moyenne pondérée des sociétés exposées à des controverses soit inférieure à celle de l'univers du fonds.

	Fonds	Univers
Indicateur E	3098,03	17290,92
Indicateur S	15,58	17,16
Indicateur G	42,98	35,94
Indicateur DH	0,88	1,12

- **...et par rapport aux années précédentes ?** *[include for financial products where at least one previous periodic report was provided]*

	2024		2023		2022	
	Fonds	Univers	Fonds	Univers	Fonds	Univers
Indicateur E	3098,0	17290,9	NA	NA	NA	NA
Indicateur S	15,6	17,2	14,4	17,0	13,1	13,0
Indicateur G	43,0	35,9	57,2	47,7	51,7	46,3
Indicateur DH	0,88	1,12	NA	NA	NA	NA

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?** *[include for financial products that made sustainable investments, where not included in the reply to the above question, describe the objectives. Describe how the sustainable investments contributed to the sustainable investment objective. For the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852, list the environmental objectives set out in Article 9 of that Regulation to which the sustainable investment underlying the financial product contributed]*

Pour rappel, le Fonds Quadriga France Smallcaps a pour objectif d'afficher une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG équilibrée de l'univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins bien notés. A fin 2024, le portefeuille obtient une note de 6,40/10 et l'univers de 5,81/10.

Par ailleurs, comme évoqué précédemment Quadriga France Smallcaps a également pour objectif de suivre 4 indicateurs de durabilité.

Voici à fin 2024 les données du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement :

	Fonds	Univers
Indicateur E	3098,03	17290,92
Indicateur S	15,58	17,16
Indicateur G	42,98	35,94
Indicateur DH	0,88	1,12

De plus, en promouvant des caractéristiques environnementales et sociales fortes, l'OPCVM Quadriga France Smallcaps s'était engagé à investir au moins 50% de son actif dans des investissements durables, c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental (notamment la taxonomie environnementale européenne), tout en respectant les autres objectifs durables et en respectant des normes fortes relatives à la gouvernance.

Selon la taxonomie, pour qu'une activité soit considérée comme durable, elle doit correspondre à l'un de ces 6 critères :

- L'adaptation au changement climatique
- L'atténuation du réchauffement climatique
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines et aquatiques
- La transition vers une économie circulaire
- Le contrôle de la pollution
- La protection et la restauration de la biodiversité des écosystèmes

L'éligibilité des activités des sociétés par rapport aux objectifs de la taxonomie de l'UE a été identifiée lorsque les données étaient disponibles et de qualité seulement nous n'avons pas encore d'objectif à proprement parlé avec ces données.

Selon notre définition d'investissement durable, nous pouvons dire qu'au 31 décembre 2024, Quadriga France Smallcaps était investi à hauteur de 82,64% de son actif dans des investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ? [include where the financial product includes sustainable investments]

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

L'équipe de gestion d'INOCAP Gestion suit un processus ESG visant à garantir que les investissements durables effectués par le Fonds ne compromettent pas de manière significative les objectifs environnementaux et sociaux de l'investissement responsable.

Pour ce faire elle dispose d'une politique d'exclusion où de facto les entreprises agissant dans le tabac (à hauteur de 5% de leur chiffre d'affaires) et dans le charbon et armes controversées (dès le premier euro de chiffre d'affaires) ne sont pas présentes dans le portefeuille de Quadriga France Smallcaps.

De plus, la méthodologie de notation ESG que nous employons au sein d'INOCAP Gestion facilite une meilleure compréhension des impacts négatifs des émetteurs sur les éléments ESG. À titre d'exemple, notre système de notation intègre des critères relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3), ainsi que la diversité au sein des organes de gouvernance, qui servent également d'indicateurs PAI.

Enfin, Nous avons mis en place une politique de gestion des controverses, que nous supervisons en collaborant avec EthiFinance, notre fournisseur de données. Cette plateforme nous permet de classer les controverses selon différents niveaux de risque. Plus spécifiquement, nous nous concentrons sur les controverses considérées comme étant de gravités élevées ou critiques par EthiFinance. Une fois identifiées, nous évaluons ces situations en fonction de notre propre méthodologie interne pour déterminer leur statut. En parallèle, nous entamons un dialogue avec les entreprises concernées, en leur offrant l'opportunité de s'exprimer sur les questions soulevées.

Cet échange nous permet de mieux appréhender les enjeux et les risques potentiels. En fonction du statut attribué à la controverse, nous pouvons ajuster la notation ESG de l'émetteur en question (uniquement pour les valeurs détenues dans le portefeuille de Quadriga France Smallcaps). De plus, une controverse jugée sérieuse ou très sérieuse peut également signaler des problèmes plus larges en termes de durabilité au sein de l'entreprise.

Si la réponse de la société ne parvient pas à nous convaincre, nous appliquons un statut 3. Selon la liquidité du titre, nous nous engageons à sortir cette valeur du portefeuille dans un délai de 6 mois.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Concernant les incidences négatives, ce produit financier doit prendre en compte 14 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels. Leur prise en compte a été effective au cours de l'année 2024. C'est notamment une demande nouvelle de la part du Label ISR.

Pour l'année 2025, nous nous engageons sur le PAI 2 (Empreinte carbone) et le PAI 13 (Mixité au sein des organes de gouvernance) à obtenir un portefeuille meilleur que son univers d'investissement.

ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),

- L'empreinte carbone. **Cette notion est prise en compte dans notre méthodologie interne ESG.**
- L'intensité carbone du portefeuille
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG et dans la politique d'exclusion
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'intensité de la consommation d'énergie prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG,
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,
- Le ratio de déchets non-recyclés (indicateur additionnel).

SOCIAL

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.
- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG.
- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes. **Cette notion est prise en compte dans notre méthodologie interne ESG.**
- L'exposition aux armements controversés. **Cette notion est prise en considération à travers notre politique d'exclusion.**
- Politique de conduite d'affaire de lutte contre la corruption (indicateur additionnel).

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?*
Description détaillée :

Le Fonds Quadrige France Smallcaps a réalisé des investissements durables qui étaient conformes au pacte mondial des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Nous observons si les société présentes en portefeuille violent ou non les principes directeurs des Nations Unies. C'est le PAI numéro 10 qui nous permet d'obtenir cette donnée.

[Include a statement for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852]

The EU Taxonomy sets out a “do not significant harm” principle by which Taxonomy-aligned investments should not significantly harm EU Taxonomy objectives and is accompanied by specific Union criteria.

The “do no significant harm” principle applies only to those investments underlying the financial product that take into account the EU criteria for environmentally sustainable economic activities. The investments underlying the remaining portion of this financial product do not take into account the EU criteria for environmentally sustainable economic activities.

Any other sustainable investments must also not significantly harm any environmental or social objectives.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

[include section if the financial product considered principal adverse impacts on sustainability factors]

Le Fonds Quadrige France Smallcaps collecte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

INOCAP Gestion prend en considération aujourd’hui certains indicateurs PAI dans sa propre méthodologie de notation ESG : l’empreinte carbone, la part de femmes au sein des conseils de surveillance / d’administration.

Nous nous engageons pour l’année 2025 à développons une méthodologie d’analyse de chacune des « Principales incidences négatives » en complément de notre notation ESG. C’est notamment une demande de la nouvelle mouture du Label ISR.

Nous allons nous engager à surperformer 2 des 14 indicateurs PAI.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Element de mesure	Incidene 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	1.Emissions de GES			
	Emissions de Scope 1	431	Taux de couverture : 99,3% Donnée en tonnes d'équivalent CO2	Concernant les mesures prises, nous avons pleinement intégré les émissions de gaz à effet de serre Scope 3 (amont et aval) rapportées au million d'euros de chiffre d'affaires dans notre méthodologie ESG. De plus, nous suivons un indicateur d'intensité carbone (Scopes 1+2+3 en tonnes/M€ CA) afin que les portefeuilles soient moins émetteurs que leur univers d'investissement.
	Emissions de Scope 2	350	Taux de couverture : 99,3% Donnée en tonnes d'équivalent CO2	
Emissions de Scope 3	85411	Taux de couverture : 99,3% Donnée en tonnes d'équivalent CO2		

	Emissions totales	86192	Taux de couverture : 99,3% Donnée en tonnes d'équivalent CO2	Pour l'avenir, nous renforçons notre engagement auprès des sociétés des secteurs les plus émetteurs pour obtenir des plans de réduction alignés sur les Accords de Paris 2050.
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	3004,11	Taux de couverture : 99,3% Donnée en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros investi	Nous visons une baisse de l'intensité carbone en 2025 par rapport à 2024 et nous cherchons à accroître la part des sociétés disposant d'objectifs SBTi validés.
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	2552,42	Taux de couverture : 99,3% Donnée en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,58%	Taux de couverture : 100% Donnée en %	Comme mesure actuelle, nous excluons les sociétés agissant dès le premier euro de chiffre d'affaires dans le charbon thermique. Nous prévoyons un dialogue systématique auprès des acteurs du secteur. Nous nous engageons également à demander de manière systématique une transparence accrue sur les stratégies de transition énergétique des sociétés concernées. Nous avons pour objectif de réduire pour l'année 2025 l'exposition aux entreprises présentes dans le secteur des combustibles fossiles.
5. Part de la consommation de production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non-renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	76,56%	Taux de couverture : 74,9% Nous n'avons pas la donnée sur la part de production. Nous considérons dans nos calculs simplement la consommation d'énergie non-renouvelable Donnée en %	Nous avons pour cible de réduire pour l'année 2025 la part de consommation énergétique non-renouvelable De plus, nous travaillons à améliorer la couverture et l'accès à certains indicateurs ESG comme la part de production d'électricité non-renouvelable.

	6.Intensité de consommation d'énergie à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'€ de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Par code NACE : A : NA B : NA C : 0,12 D : NA E : NA F : NA G : 0,01 H : 0,19 L : NA	Taux de couverture : 94,6% Donnée en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	Aucune mesure ou cible n'a été entreprise ou n'est actuellement planifiée pour la prochaine période de référence.
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	14,87 %	Taux de couverture : 98,3% Donnée en %	Dans les mesures actuelles, la biodiversité a constitué une thématique d'engagement prioritaire en 2024. Nous prévoyons de renforcer notre méthodologie d'analyse en matière de biodiversité afin d'améliorer la compréhension des enjeux liés aux activités des entreprises. Nous avons pour objectif d'évaluer de manière plus fine, d'ici 2025, l'impact potentiel des sociétés sur la biodiversité, en nous appuyant notamment sur l'enrichissement des données fournies par Ethifinance.
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'€ investi, en moyenne pondérée	0,017 58	Taux de couverture : 70,3% Donnée en tonnes de rejets par million d'euro investi	Aucune mesure ou cible n'a été entreprise ou n'est actuellement planifiée pour la prochaine période de référence.
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'€ investi, en moyenne pondérée	2,014	Taux de couverture : 94,7% Donnée en tonnes de déchets par million d'euros investis	Aucune cible chiffrée n'a été définie à ce jour pour le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, mais une réduction de ce taux est néanmoins attendue pour la prochaine période de référence.
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principe directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,0%	Taux de couverture : 100,0% Donnée en %	Parmi les mesures prises, les sociétés en violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE sont exclues des portefeuilles pour l'année 2025, conformément aux exigences du référentiel V3 du label ISR.

	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	67,50 %	Taux de couverture : 98,3% Donnée en %	Aucune mesure ou cible n'a été entreprise ou n'est actuellement planifiée pour la prochaine période de référence.
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	5,36%	Taux de couverture : 62,2% Donnée en %	Aucune mesure ou cible n'a été entreprise ou n'est actuellement planifiée pour la prochaine période de référence.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	43,80 %	Taux de couverture : 100% Donnée en %	Le PAI 13 relatif à la mixité au sein des organes de gouvernance fait partie des indicateurs retenus comme PAI de surperformance dans notre méthodologie d'analyse ESG. L'objectif est naturellement d'observer une progression régulière du taux d'année en année, sans toutefois définir de cible chiffrée prédéterminée
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00%	Taux de couverture : 100% Donnée en %	L'exclusion des sociétés réalisant dès le premier euro de chiffre d'affaires dans l'armement controversé constitue un critère ferme de notre méthodologie d'analyse ESG.
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Eau, déchets et autres matières	15. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	26,82 %	Taux de couverture : 52,5% Donnée en %	La disponibilité des données et le taux de couverture ne permettent pas actuellement de définir des mesures et des objectifs concrets.
Questions sociales et de personnel	16. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	6,377	Taux de couverture : 98,3% Donnée en moyenne pondérée	Aucune mesure ou cible n'a été entreprise ou n'est actuellement planifiée pour la prochaine période de référence.



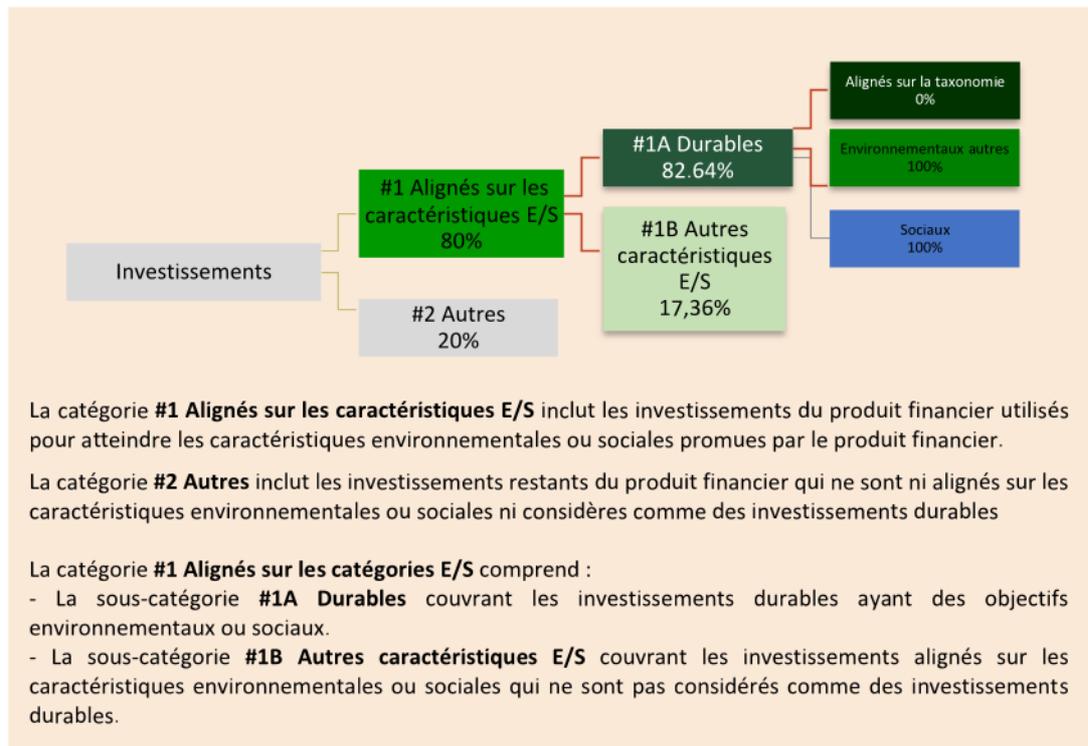
Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS	SECTEUR	% DE L'ACTIF ¹	PAYS
SOITEC	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	6.13%	FRANCE
LECTRA	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	5.97%	FRANCE
EXAIL TECHNOLOGIES	INDUSTRIE	5.77%	FRANCE
EKINOPS	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	5.51%	FRANCE
GUERBET	SANTE	5.49%	FRANCE



Quelles était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les catégories E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ? *[include information referred to in Article 54 of this Regulation]*

- Logiciel et services
- Industrie
- Consommation discrétionnaire
- Santé

The list includes the investments

[include note only for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852]

To comply with the EU Taxonomy, the criteria for **fossil gas** include limitations on emissions and switching to fully renewable power or low-carbon fuels by the end of 2035. For **nuclear energy**, the criteria include comprehensive safety and waste management rules.

Enabling activities

directly enable other activities to make a substantial contribution to an environmental objective.

Transitional activities are

activities for which low-carbon alternatives are not yet available and among others have greenhouse gas emission levels corresponding to the best performance.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ? *[include section for the financial products referred to in Article 6 , first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852 and include information in accordance with Article 51 of this Regulation]*

La moyenne pondérée de l'alignement du chiffre d'affaires des sociétés investies avec la taxonomie verte européenne pour l'objectif 1 « atténuation du changement climatique (%) » est de 0,96%.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE²?**

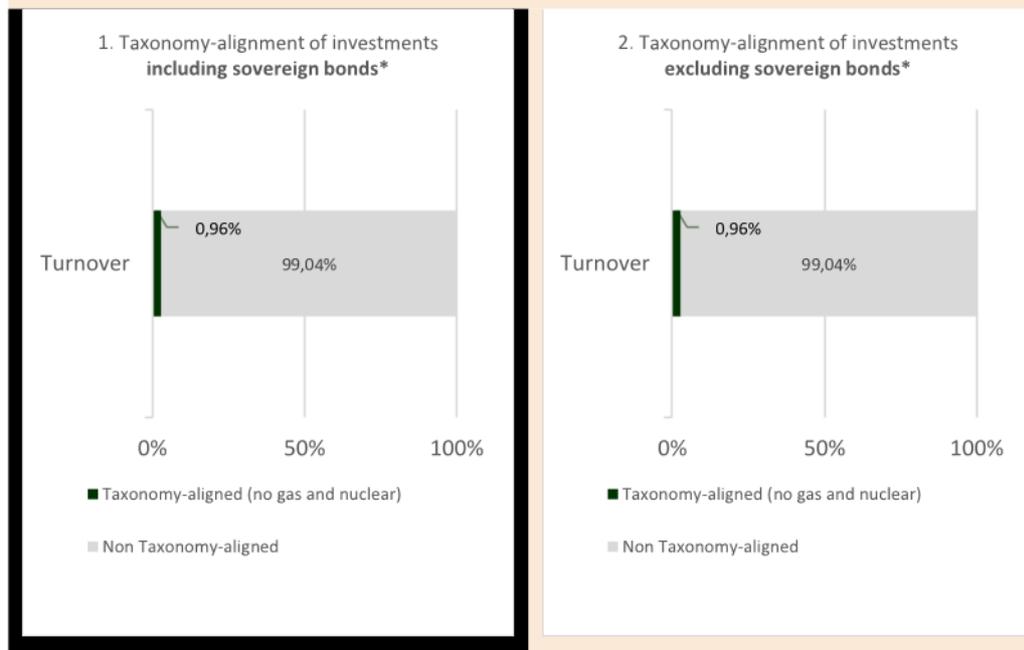
Oui : *[specify below, and details in the graphs of the box]*

dans le gaz fossile dans l'énergie nucléaire

Non

The graphs below show in green the percentage of investments that were aligned with the EU Taxonomy. As there is no appropriate methodology to determine the taxonomy-alignment of sovereign bonds, the first graph shows the Taxonomy alignment in relation to all the investments of the financial product including sovereign bonds, while the second graph shows the Taxonomy alignment only in relation to the investments of the financial product other than sovereign bonds.*

[Include information on Taxonomy aligned fossil gas and nuclear energy and the explanatory text in the left hand margin on the previous page only if the financial product invested in fossil gas and/or nuclear energy Taxonomy-aligned economic activities during the reference period]



* For the purpose of these graphs, 'sovereign bonds' consist of all sovereign exposures.

² Fossil gas and/or nuclear related activities will only comply with the EU Taxonomy where they contribute to limiting climate change ("climate change mitigation") and do not significantly harm any EU Taxonomy objective - see explanatory note in the left hand margin. The full criteria for fossil gas and nuclear energy economic activities that comply with the EU Taxonomy are laid down in Commission Delegated Regulation (EU) 2022/1214.

[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Taxonomy-aligned activities are expressed as a share of:

- **turnover** reflecting the share of revenue from green activities of investee companies.
- **capital expenditure** (CapEx) showing the green investments made by investee companies, e.g. for a transition to a green economy.
- **operational expenditure** (OpEx) reflecting green operational activities of investee companies.

[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852 that invest in environmental economic activities that are not environmentally sustainable economic activities]

 are sustainable investments with an environmental objective that **do not take into account the criteria** for environmentally sustainable economic activities under Regulation (EU) 2020/852.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?** [include a breakdown of the proportions of investments during the reference period]

INOCAP Gestion n'est pas en capacité cette année de communiquer sur la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?** [include where at least one previous periodic report was provided]

Le pourcentage d'investissements alignés à sur la taxonomie de l'UE est passé de 3,86% en fin de décembre 2022, à 1,60% à fin décembre 2023 et enfin à 0,96% fin 2024.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ? [include section only for the financial products referred to in Article 6, first subparagraph, of Regulation (EU) 2020/852 where the financial product included sustainable investments with an environmental objective that invested in economic activities that are not environmentally sustainable economic activities, and explain why the financial product invested in economic activities that were not Taxonomy-aligned]

Notre méthodologie interne de classification d'un investissement en investissement durable prend en compte à la fois l'aspect social, environnemental et de bonne gouvernance. Nous définissons l'investissement durable sur le plan environnemental dès lors que l'émetteur obtient une notation ESG minimum à 5/10. Pour rappel notre notation ESG se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxonomie européenne.

Nous pouvons tout de même mentionner qu'au 31 décembre 2024, la part d'investissement durable est de 82,64%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ? [include only where the financial product included sustainable investments with a social objective]



De la même manière que la question précédente, la proportion d'investissements durables sur le plan social est de 82,64%. Le résultat est identique puisque nous ne segmentons pas les investissements durables sur le plan social et environnemental.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie 2 « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres» qui peuvent représenter un maximum de 20% du portefeuille de l'OPCVM sont les positions :

- en cash
- en fonds monétaires
- ou pour toute société n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation en raison de données extrafinancières disponibles ou non complètes



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? *[list the actions taken within in the period covered by the periodic report to meet the environmental or social characteristics promoted by the financial product, including shareholder engagement as referred to in Article 3g of Directive 2007/36/EC and any other engagement relating to the environmental or social characteristics promoted by the financial product]*

L'engagement actionnarial et le dialogue de la Société de Gestion avec les sociétés investies ont permis de faire respecter les caractéristiques mais surtout les attentes environnementales et sociales promues par le Fonds au cours de la période de référence. A titre d'exemple, nous encourageons les sociétés à communiquer sur leurs émissions de gaz à effet de serre (pour les 3 scopes) et nous demandons une diminution de celles-ci d'au moins 3% par an pour être en phase avec nos attentes mais surtout avec les Accords de Paris à horizon 2050.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ? *[include section where an index has been designated as a reference benchmark for the purpose of attaining the environmental or social characteristics promoted by the financial product and indicate where the methodology used for the calculation of the designated index can be found]*

NA

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

NA